

Votre facture comprendra 3 parties :

- les honoraires des praticiens
- la facturation des prestations de soins et d'accueil dues à la clinique
- les prestations hôtelières éventuelles

1. Les honoraires

Les praticiens sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires par convention signée avec l'Assurance Maladie.

- Les honoraires de convention sont pris en charge par l'assurance maladie hors éventuel ticket modérateur ;
- Les dépassements d'honoraires pour les praticiens habilités secteur 2 peuvent être pris en charge par votre mutuelle selon les garanties prévues à votre contrat.

L'article L1111-3 du Code de la Santé Publique précise : « Les professionnels de santé d'exercice libéral doivent, avant l'exécution d'un acte, informer le patient de son coût et des conditions de son remboursement par les régimes obligatoires d'assurance maladie. »

Les médecins vous communiqueront donc tous les éléments relatifs à leurs honoraires lors de la consultation.

2. Les prestations de soins

Votre séjour est facturé selon les tarifs opposables fixés par le Ministère de la Santé hors chirurgie esthétique.

Le ticket modérateur éventuel, le forfait journalier et la participation forfaitaire peuvent être pris en charge, le cas échéant par votre mutuelle selon les garanties prévues à votre contrat.

Forfait Journalier	20 €
Participation forfaitaire si acte supérieur ou égal à 120 €	24 €

3. Les prestations hôtelières

Chambre individuelle (hospitalisation complète, par jour) :	105 € à 250 €
Chambre individuelle (ambulatoire) :	50 € à 150 €
Accompagnant :	
	Nuit + petit déjeuner 30 € TTC
	Repas de midi 14 € TTC
	Repas du soir 12 € TTC
Télévision chambre à 2 lits :	
Par jour - (fourniture casque à usage unique compris)	7,50 € TTC
Téléphone (inclus ou non selon type de chambre réservée*) :	
Mise à disposition (décret JO du 31/10/94)	5,34 € TTC
	Impulsion 0,15 € TTC
Forfait internet (inclus ou non selon type de chambre réservée*) :	2.00 € TTC
Les 4 premiers jours facturés puis gratuit	par jour

**Veuillez prendre contact avec notre service des admissions pour présentation de nos offres hôtelières*

Si vous avez une question au sujet de votre facture, veuillez contacter :

-  **Le service des admissions : 04.74.53.75.04 pour les séjours en ambulatoire et soins externes**
-  **Le service de facturation : 04.74.53.75.07**